

N°	5	0	3
----	---	---	---

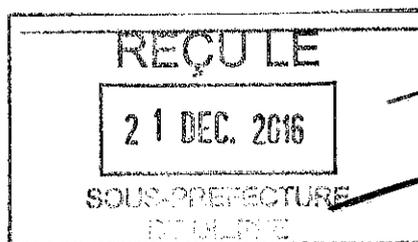
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil seize, Le mercredi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET. - Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime au titre de l'année 2017
DATE DE LA CONVOCATION :	Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, M. MAQUET. Absents excusés : Mme BORGEO, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme TEMMERMANN. <u>- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime au titre de l'année 2017</u>
20 octobre 2016	En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor. M. le Président sollicite les membres du conseil d'administration pour l'attribution des indemnités de conseil allouées au Payeur départemental de Seine-Maritime au titre de 2017, à hauteur de 100%.
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident d'octroyer au Payeur départemental de la Seine-Maritime, au titre de l'année 2017, l'indemnité de conseil prévue par le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et son arrêté en date du 12 juillet 1990, à hauteur de 100%.</i>
En exercice	15
Présents	8
Votants	8

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 16/12/2016
Acte exécutoire le : 16/12/2016
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET

**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com